

LA LUCARNE



n° 14-Mai 2021

de MESLAND

**Le mot d'Anne-Sophie DE L'ÉCLUSE,
Conseillère municipale, membre des
commissions « Environnement et cadre
de vie » et « Communication »**



Originnaire de Versailles, j'ai quitté la région parisienne il y a seulement 7 ans.

Et voilà déjà 5 ans que nous avons élu domicile à Mesland pour y ouvrir nos chambres d'hôtes.

Le village nous a tout de suite charmé, lové entre vignes et forêt, et son petit bourg centré

autour de l'église et de son porche classé.

A présent bien installés, j'ai eu envie de m'impliquer dans la vie de la commune. C'est donc tout naturellement que j'ai accepté lorsque M. Le Maire m'a sollicité afin de rejoindre l'équipe municipale.

Depuis, je découvre petit à petit mon rôle de conseillère municipale.

Je me suis engagée dans la commission Environnement et Cadre de vie. Pas besoin d'être écologiste pour savoir que notre Terre est en danger.

Oui, l'écologie est aujourd'hui au coeur de toutes les préoccupations. Et c'est en l'intégrant à nos décisions et à nos actions que nous améliorons notre cadre de vie.

La reconnaissance toute récente de Mesland comme « territoire engagé pour la nature » est un bel élan pour continuer dans cette voie amorcée par la commune (reméandrage de la Petite Cisse, recensement de la biodiversité locale, jardin du Prieuré, gestion différenciée des espaces verts...)

J'ai également intégré la Commission Communication.

Le Bulletin annuel et les Lucarnes bisannuelles nous ont permis, à notre arrivée, de découvrir la richesse des actions et des animations organisées au sein de la commune (fête de la musique, brocante, feu d'artifice, ludomobile...), ainsi que l'implication des Meslandais à la vie locale.

En effet, bien que Mesland soit un petit village rural, il reste très vivant grâce au dynamisme de ses habitants !



DANS CE NUMÉRO

<i>Le mot d'Anne-Sophie DE L'ÉCLUSE</i>	1
<i>Zoom tournage cinéma</i>	2/3
<i>Reconstruction STEP</i>	4
<i>Zone humide</i>	5
<i>Jardin du Prieuré</i>	6
<i>Fermeture classe</i>	7
<i>Terrain de loisirs</i>	7
<i>Territoire engagé</i>	8
<i>Numérisation actes</i>	8
<i>Naissances / infos</i>	9/10
<i>Infos / Prairies 41</i>	10
<i>Infos Agglopolys</i>	11
<i>Brûlage des déchets verts</i>	12
<i>Annexe : Invitation cinéma de plein-air</i>	

Les horaires d'ouverture au public du secrétariat de MAIRIE sont provisoirement suspendus.

Le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

PERMANENCE le mardi de 9h à 12h

Pour contacter actuellement la mairie :

Tél : 06-24-15-28-86

Courriel : mairie-mesland@wanadoo.fr

Site internet : www.mesland.fr



ZOOM sur un tournage cinéma...vu de l'intérieur...

Et rencontre avec Fabrice PERNET, propriétaire depuis environ 10 ans de la maison d'hôtes, à côté du stade de Mesland (au 26 route de Touraine), qui a vécu très récemment une expérience tant enrichissante qu'imprévue puisque sa maison a été empruntée dans le cadre d'un tournage de film !

Merci à vous d'accueillir « la Lucarne » pour répondre à quelques questions...

- **Quel film a été tourné chez vous, les 17 et 18 mars derniers ?**

«C'est « **Meurtres à Blois** », que nous pourrons regarder sur France 3, en fin d'année. Il a été réalisé par Elsa Bennett et Hippolyte Dard. Parmi les acteurs, vous pourrez retrouver Anne Charrier, Olivier Marchal...»



© F. Pernet

- **Pouvez-vous nous parler du synopsis de ce film ?**

«Je n'ai pas eu le scénario en main ... Je ne peux donc que décrire ce que j'ai vu ! Olivier Marchal y joue un policier qui habite avec son fils. Ma maison est utilisée pour être leur maison familiale. Il est séparé de sa femme. On y voit d'abord le fils, âgé de 10 ans, dans une ambiance assez tendue avec pas mal de disputes. On le voit ensuite à 20 ans. On devine qu'il a fait une grosse bêtise car il porte un bracelet électronique. Ils auront donc fait jouer deux acteurs pour le personnage du fils : un enfant et un jeune adulte. Je n'en sais pas plus !»

- **Pourquoi votre maison a-t-elle été choisie comme lieu de tournage ? Avez-vous « postulé » quelque part ?**

«Non ! Pas du tout ! Je n'ai rien fait. Le régisseur passait sur la route, il arrivait de Monteaux. Il me semble qu'il revenait du Moulin de Panel, qui finalement ne convenait pas aux besoins du film. Il a ainsi repéré la façade de ma maison qui a été retenue pour le côté pratique, car l'équipe de tournage a beaucoup de contraintes techniques : elle a apprécié les volumes, les lumières (ce qui est assez drôle quand on sait que le tournage s'est surtout déroulé de nuit) et le côté pratique d'accès (il faut de la place autour).»



© F. Pernet

- **Combien de temps avez-vous prêté votre maison pour le tournage ?**

«Le tournage a duré 4 jours. Il y a eu 2 jours de préparation et 2 jours pendant lesquels l'équipe a tourné... Pour cinq à six minutes de passage à l'écran ! J'ai été prévenu environ un mois et demi à l'avance, ce qui m'a laissé le temps de m'organiser pour leur arrivée. Avant le tournage, le régisseur était venu une fois seul, puis une fois à six personnes et, une dernière fois, à une quinzaine.»



- **Comment avez-vous préparé votre maison pour le tournage ? Et l'équipe, qu'a-t-elle rajouté/supprimé ?**

«Pour l'intérieur, l'équipe m'a demandé de tout vider au rez-de-chaussée pour pouvoir l'aménager selon les besoins du film. Ma maison, qui est extrêmement minimaliste et épurée, a été modifiée pour avoir l'air chargée, voire désordonnée. Pour cela, l'équipe a acheté des choses neuves, et d'autres d'occasion. Elle en a également loué.



Moto du film



© F. Pernet

J'ai vu qu'ils avaient créé tout un espace bureau dans mon salon, mais finalement, il n'a pas été filmé. Quand j'ai demandé pourquoi au réalisateur, il m'a expliqué qu'ils aménageaient tout l'espace pour pouvoir changer d'avis quant aux angles des prises de vue.

Le régisseur m'a confié que les maisons servant de décors sont tellement modifiées, que leurs propriétaires les reconnaissent à peine à l'écran. Les chambres, qui servent habituellement aux hôtes, ont servi de loges. Il me semble que des vestiaires ont aussi été installés dans la salle communale et que du matériel a été stocké dans le garage de mon voisin. Quant à moi, j'ai pu garder ma chambre et ma salle de bain. Je n'ai pas eu besoin de déménager le temps du tournage !»

- **Combien de personnes ont-elles travaillé sur place ?**



« Il y avait environ 45 personnes : 4 acteurs (le policier, sa femme, et son fils (un enfant et un jeune adulte). Étaient aussi présents le régisseur, des techniciens pour le son et pour les lumières, des maquilleurs... Ils avaient tous un rôle très précis et défini et savaient tous exactement quoi faire, sans connaître les lieux... ça semblait très organisé !

Sans jamais être venus auparavant, ils savaient tout de suite où se positionner en fonction des scènes... Quand ils changeaient d'endroit, ils retrouvaient tous leur place en quelques minutes. Beaucoup sont de jeunes intermittents, très sympathiques.

Un gros poids lourd était également installé sur le parking de l'école de Mesland avec un chapiteau (qui servait de cantine), trois gros camions transportaient les accessoires et bloquaient

la rue et deux navettes emmenaient l'équipe jusqu'au point de restauration. »



- **Pendant cette crise sanitaire, l'équipe a-t-elle pris des précautions particulières ?**



« Tous portaient un masque sauf l'acteur principal et tous ont passé des tests PCR avant le tournage. »

- **En plus du côté enrichissant de l'expérience, avez-vous bénéficié d'une « rémunération / compensation » ?**

« Oui, l'équipe m'a donné une enveloppe pour la location de la maison et m'avait également proposé de relever les compteurs pour payer la consommation d'eau et de courant. »

- **Pour conclure, cette expérience vous-a-t-elle plu ? Quels ont été les points négatifs, les points positifs ?**



« Oui, chouette expérience, à refaire... mais pas trop souvent non plus ! Car c'est quand même beaucoup de contraintes ! Pour vider la maison, réparer ce qui a pu être abîmé pendant le tournage : Bien que l'équipe soit très respectueuse et prenne des précautions, il y a eu un tout petit peu de casse... A 45 personnes dans une pièce, avec beaucoup de matériel, ce n'est pas évident. Le jardin aussi a un peu souffert (herbe bien piétinée, traces de véhicules...) Le dernier jour, après la fin du tournage, ils ont fait venir

une équipe de nettoyage, mais ça ne répare pas tout.

J'ai beaucoup aimé voir comment était tourné un film. En plus, l'équipe était vraiment très sympathique ! C'était fou de voir le nombre de véhicules, de personnes actives, le matériel pour quelques minutes de film ! »



Les écrans de contrôle...



La salle des fêtes transformée en vestiaire...

« J'ai également partagé les repas avec l'équipe de tournage qui avait sa cantine installée sur le parking de l'école. C'était vraiment très bon ! »

* " Meurtres à ..." est une collection de téléfilms policiers franco-belges de 90 minutes, diffusée sur France 3 depuis 2013. Chaque épisode se déroule dans une ville et une région française différente, avec de nouveaux personnages et une nouvelle intrigue. On compte actuellement 52 épisodes + 26 « hors série » qui peuvent donc être regardés de manière indépendante.

Reconstruction de la station d'épuration...

Après de multiples écueils (appel d'offres infructueux, contraintes de site, ...), les travaux de reconstruction de la station d'épuration (STEP) ont enfin commencé le 3 mai dernier. C'est un équipement dimensionné à 350 équivalents/habitants qui va voir le jour avec un système d'épuration par disques biologiques. D'un coût de 1 300 000 € TTC, supporté par Agglopolys, en charge de la compétence assainissement, à 78% et par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à 22%, les travaux vont durer environ un an. La construction en elle-même devrait se terminer début décembre, puis une période d'essais techniques va suivre.



La mise en service devrait intervenir en mars-avril 2022.

La difficulté majeure réside dans le fait de devoir construire la nouvelle station tout en maintenant l'ancienne en fonctionnement. L'aire de jeux, située à l'aplomb de la zone giration de la grue, devra malheureusement être neutralisée pendant la durée des travaux pour raisons de sécurité.



Et aménagement d'une zone humide

La zone humide située en aval n'est pas directement nécessaire au traitement des eaux usées. Les eaux de sortie de station peuvent être rejetées directement dans la rivière, mais le parti a été pris de les faire transiter auparavant par une zone humide. C'est un plus environnemental.



Platelage terminé de la zone humide sous le soleil du soir...



Les traits blancs matérialisent les diguettes qui ont été créés pour faire serpenter le filet d'eau. Le trait marron symbolise le tracé du cheminement piéton qui va être ouvert au public. Le franchissement des passages d'eau se fera sur platelage bois.



Piquets platelage



Traverses platelage



Platelage terminé

Le jardin du Prieuré

Les travaux touchent à leur fin. Le disgracieux « transformateur » a fait place à un joli jardin public aménagé à flanc de coteau. C'est un superbe point de vue sur la vallée et le bâti du village à hauteur des toits. Il va faire bon à venir y flâner ou se plonger dans la lecture.



Le projet s'est voulu ambitieux, c'est une belle réussite.



Co-construit avec les habitants, il a pu voir le jour grâce à la mobilisation de tous nos partenaires Etat, Région, Département qui assurent 75% du financement.

Une passerelle piétonne va bientôt être installée sur La Petite Cisse, en parallèle du pont, et assurer le lien entre les deux rives.

Avec le reméandrage de la rivière, la reconstruction de la STEP, l'aménagement de la zone humide des Lardonneries et le projet de sentier pédagogique, c'est une réelle mise en valeur de notre village.

L'objectif est de créer une association pour faire vivre le lieu.



Fermeture d'une classe pour la rentrée 2021

Le 17 mars dernier, le conseil départemental de l'Éducation Nationale a donné un avis favorable à la nouvelle carte scolaire 2021-2022. Malheureusement, la baisse d'effectif équivalent à 3 enfants nécessite, aux yeux du ministère, la fermeture d'une classe.



Depuis plusieurs années les municipalités s'inquiètent de l'érosion des effectifs qui traduit, certes, une démographie vieillissante mais qui met en avant le danger de voir nos enfants résidents ne pas être scolarisés sur notre RPI.



L'annonce de cette menace de fermeture qui a abouti à la mobilisation des parents d'élèves et des élus, le lancement d'une pétition, des échanges avec nos parlementaires et ministres et fait rare, voire unique, le vote à l'unanimité au même instant des deux conseils municipaux pour s'opposer à cette fermeture n'ont pas suffi à arrêter la démarche. Les élus et directrices d'écoles ont décidé pour la rentrée prochaine de partager les élèves en 2 classes sur chaque commune : Maternelle (PS à GS) : Mesland ; CP- CE1 : Mesland ; CE1-CE2 : Monteaux ; CM1-CM2 : Monteaux.

Comme vous le voyez, la classe de CE1 devra être divisée entre Mesland et Monteaux afin de permettre aux classes de rester dans des effectifs qualifiés par l'Éducation Nationale de confortable.

Gestion différenciée du terrain de loisirs

Les loisirs sont divers et variés et c'est sans doute pour cela que le terrain qui les accueillent doit permettre à tous de s'y retrouver. Qui plus est lorsque cet espace possède un environnement favorable à la diversité.



La commission environnement, suivie par le conseil municipal, a décidé de proposer des zones où seule une coupe annuelle serait faite.

En bord de rivière et sur des espaces périphériques, les herbes hautes vont permettre le développement complet de nombreuses espèces. Au milieu, un sentier plus entretenu sera maintenu pour permettre de cheminer.

Pour mieux expliquer cette gestion et sa raison, nous vous donnons rendez-vous :

Dimanche 13 juin à 14h30 devant les vestiaires (sur réservation : mairie-mesland@orange.fr)

Mesland, Territoire engagé pour la nature



Il y a quelques semaines, Mesland est entré dans le cercle très restreint des communes reconnues pour leur engagement pour la nature.

Cette reconnaissance, faite par l'Agence régionale de la Biodiversité permet de témoigner des actions faites depuis plusieurs années sur la commune pour favoriser la préservation de notre patrimoine naturel.

Mais cette reconnaissance, valable pour 3 ans, va aussi permettre d'aider l'équipe municipale dans ses projets grâce aux retours d'expérience d'autres collectivités, aux regards extérieurs des partenaires...

Bientôt, l'inventaire de la biodiversité communale qui a pris du retard à cause de la pandémie, va se terminer. Ce sera l'occasion, espérons-le, de vous rencontrer pour échanger autour de ces sujets importants dans notre quotidien.

Numérisation des actes d'état civil

Les nombreuses demandes de copie d'actes émanant des notaires, des généalogistes et des particuliers dans le cadre de successions, ventes de biens, reversions de pensions...nécessitent la manipulation fréquente des registres manuscrits d'état civil avec tous les risques de détérioration que cela implique.

Afin d'assurer la conservation de ces documents originaux et de faciliter les recherches, la municipalité a décidé de faire numériser 1500 actes de naissances, mariages et décès.

La prestation a été confiée à l'entreprise Numérize de Strasbourg pour un montant de 2 970 € TTC.

Un opérateur de la société est venu le 29 mars dernier en mairie scanner les registres.

Le traitement et l'indexation des données sont en cours pour une livraison fin de semestre.



Naissances

Slayton, Jean-François, Joseph BECKER, né le 20 janvier 2021 à Blois

Parents : Silvana BECKER, 2, Chemin de Gros Bois

Albane, Patricia, Anne-Marie DUBOIS, née le 14 mars 2021 à Chambray-les-Tours

Parents : Kaithleen GAILLARD et Jimmy DUBOIS, 15, route de Dame Marie

Inaya, Sylvia, Lahouaria ETHEVE, née le 12 avril 2021 à La Chaussée-Saint-Victor

Parents : Priscilia REJOUY et Cédric ETHEVE, 7, route de Dame Marie

Romie STALETTI, née le 18 avril 2021 à Blois

Parents : Marion GODINEAU et Thomas STALETTI, 1, route de Touraine

Des informations meslandaises

Secrétariat de mairie

Notre secrétaire de mairie, Eloise Frostin, se sentait prête pour reprendre le travail après deux ans d'arrêt en longue maladie.

Son médecin en a décidé autrement en cette période de vulnérabilité liée à la COVID 19. La commission médicale du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale statuera prochainement sur la durée de la prolongation.

Le dispositif d'accueil en mairie le mardi matin et sur rendez-vous à la demande au 06.24.15.28.86 reste donc en place jusqu'à nouvel ordre.

Élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021

Toutes les précautions sanitaires (mesures barrières : fourniture de gel, distanciation physique, port du masque) habituelles seront strictement appliquées durant tout le déroulement des opérations de vote.

N'oubliez pas votre masque et votre stylo personnel !

La vaccination contre la COVID-19

Les premières vaccinations de Meslandais ont commencé début mars par les personnes de plus de 75 ans qui sont au nombre de 43 sur la commune.

Les dernières informations détenues indiquent que 70% de cette population a reçu au moins une première dose avec 26% des rendez-vous pris par la mairie et 44% en direct par les intéressés ou leurs proches.

Les 30% restants concernent des personnes indécises, en attente d'avis de leur médecin ou qui ne souhaitent pas être vaccinées (moins de 5%).

Quelques rendez-vous ont également été pris par la mairie pour des personnes de plus de 70 ans qui en ont fait la demande dès que la vaccination leur a été accessible.

Évènements festifs en situation de crise sanitaire COVID-19

Il est très difficile à l'heure où nous concevons cette Lucarne de vous dire quelles seront les conditions d'accueil sur tel ou tel évènement festif à venir tant la situation peut évoluer rapidement d'une semaine sur l'autre.

Dans les consignes reçues pour mai et juin, il est fréquemment indiqué selon le type d'évènement : « *Jauge à adapter en fonction des conditions sanitaires locales !* ».

Comment, dans ces conditions, avoir des certitudes de programmation !

Le mieux est encore de consulter régulièrement notre site internet **mesland.fr** où vous aurez les informations les plus récentes sur les éventuels évènements à venir.

Nous pouvons néanmoins d'ores et déjà vous dire que si le Comité des fêtes réfléchit à l'organisation de la brocante, la fête de la musique et la soirée du 13 juillet n'auront vraisemblablement pas lieu.

En effet, le feu d'artifice n'a pas encore été commandé, sachant qu'en cas d'annulation un retour en stockage sécurisé est nécessaire et que celui-ci coûte quasiment le prix du feu d'artifice lui-même.

Travaux de voirie

Des travaux de voirie vont être effectués en juin-juillet.

En agglomération, Rue de la Perrière, il s'agit de construire un caniveau pour gérer l'écoulement des eaux pluviales, de reprofiler la chaussée et de refaire la couche de roulement en enrobé sur 275 ml pour un montant de 30 432 € TTC, Agglopolys prenant à sa charge les raccordements souterrains des eaux pluviales pour un montant de 1 992 € TTC.

Route de la Perrière, un reprofilage en enrobé et une finition d'étanchéité de chaussée en bicouche à émulsion de bitume vont également être réalisés sur tout le linéaire, du panneau d'agglomération jusqu'au carrefour de la Perrière (1790 ml) pour un montant de 30 922 € TTC.

Enfin un complément de linéaire de reprofilage et une bicouche d'étanchéité vont également être mis en oeuvre Route de la Gravelière (1000 ml) pour un montant de 14 086 € TTC.

Mise à disposition de la population de broyat de bois

Les travaux d'aménagement de la zone Humide des Lardonneries ont généré une importante quantité de broyat de bois. Une partie a été utilisée sur le cheminement pédestre et le reliquat a été stocké près de l'ancienne distillerie, Rue de la Fontaine.

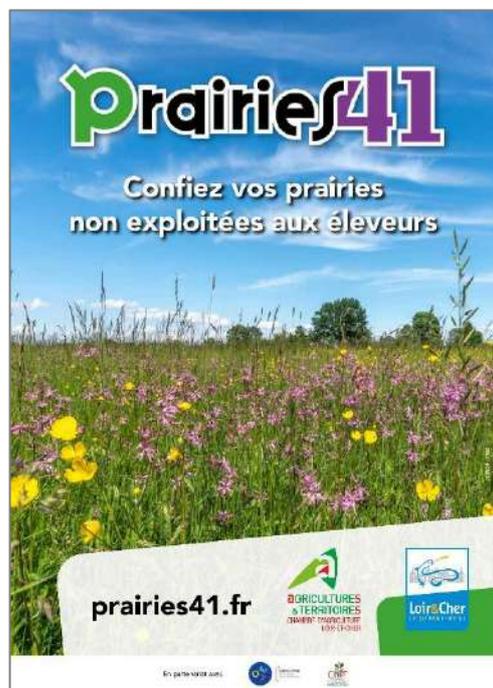
Les administrés meslandais qui le souhaitent, peuvent venir se servir librement pour une utilisation personnelle.

PRAIRIES 41 : Confiez vos prairies non exploitées aux éleveurs !

Prairies41 est une plateforme initiée par le Conseil départemental et la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher pour faciliter la mise en relation entre les propriétaires de prairies (espaces verts, espaces naturels, parcs d'activités...) et les éleveurs.

Aujourd'hui, des espaces prairiaux ne sont pas exploités, de type espaces publics, entreprises, propriétés privées ou encore particuliers, alors que des éleveurs sont en recherche de ressources fourragères.

Dans ce contexte, un site interne d'offre de prairies géolocalisées vient d'ouvrir : **Prairies 41 !**



Quel est le mode d'emploi ?

-Si je suis propriétaire d'un espace prairial : j'inscris mon offre directement sur Prairies41.

-Si je suis éleveur : je me connecte sur la plateforme **Prairies41** pour découvrir les offres autour de moi.

-Je suis intéressé ? Je m'inscris auprès de la Chambre d'agriculture pour avoir accès aux coordonnées des offrants.

Puis, je prends contact avec le propriétaire pour échanger directement avec lui.

Prairies41 est un outil simple et gratuit d'utilisation.

Le site est accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Vous y retrouverez des informations et contacts pour le choix du mode de contractualisation (prestation, prêt à usage, location...) ainsi que le lien avec le site professionnel Herbes et Fourrages.

Rendez-vous sur <https://www.prairies41.fr> dès maintenant !

Besoin de plus d'infos ? Envoyez un mail à prairies41@departement41.fr

Ou à valerie.perin@loir-et-cher.chambagri.fr

AGGLOPOLYS LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Pour la cinquième année, Agglopolys poursuit son dispositif de lutte contre le frelon asiatique et détruit gratuitement les nids découverts chez les habitants de la Communauté d'agglomération de Blois. 342 nids ont ainsi été détruits entre avril et décembre 2020, soit l'équivalent de 3 420 nouvelles colonies potentielles évitées en 2020.

Agglopolys est engagée depuis de nombreuses années dans la préservation de la biodiversité et notamment dans la sauvegarde des abeilles. Ces dernières, en plus d'avoir à faire face aux effets néfastes des pesticides, sont confrontées à une espèce venue d'un autre continent : le frelon asiatique ou *Vespa velutina*, friand de tout type d'insectes. Les dégâts sur les colonies d'abeilles sont considérables.

Pour lutter efficacement contre le frelon asiatique et préserver les abeilles, Agglopolys a mis à disposition du public un dispositif de signalement et de destruction systématique des nids chez les particuliers, en partenariat avec le Syndicat apicole de Loir-et-Cher et le Groupement de Défense Sanitaire de Loir-et-Cher.

Déclarer la présence d'un nid

Il suffit de remplir le formulaire de demande de destruction sur le site agglopolys.fr.

Après confirmation qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, Agglopolys se charge de sa destruction en faisant intervenir une entreprise spécialisée qui entrera en contact avec vous par l'intermédiaire des coordonnées que vous avez saisies dans le formulaire.

La totalité des frais d'intervention est prise en charge par Agglopolys.

En ce qui concerne les nids repérés sur le domaine public, il faut en faire la déclaration à la mairie de sa commune.



Pour toute question :

Service Biodiversité
d'Agglopolys
Tél. 02 54 44 50 79
biodiversite@agglopolys.fr

Pour déclarer un nid :
agglopolys.fr

AGGLOPOLYS LANCE LA FILIÈRE DU RÉEMPLOI DES OBJETS DANS SES DÉCHETTERIES

Un objet qui ne sert plus peut s'avérer être utile pour quelqu'un d'autre. Certains des appareils électriques, meubles, voire vêtements déposés habituellement dans les bennes, peuvent être réparés ou relookés.

Aussi, dans le cadre de sa politique de réduction des déchets et de développement de l'économie circulaire, Agglopolys a décidé la mise en place d'un caisson du réemploi des objets.

Comment fonctionne cette filière ?

Agglopolys a confié la gestion de ce caisson du réemploi à la Ressourcerie *Les Bonnes Manières*. Tous ces objets confiés à la Ressourcerie pourront ainsi être réutilisés, réparés, relookés. Ils pourront aussi être donnés à des associations caritatives ou vendus à moindre coût.

Les objets acceptés sont :

- les meubles
- les objets électriques : petit électroménager, écrans
- les objets de loisirs : vélos, jeux, jouets, livres...
- les articles du quotidien, de puériculture, de décoration : vaisselle, tableaux, quincaillerie, textile...

Agglopolys a déjà équipé d'un caisson du réemploi la déchetterie de Valloire-sur-Cisse. C'est au tour de La Chaussée Saint-Victor de l'être prochainement.

CAISSON DU RÉEMPLOI

Offrez une seconde vie à vos objets en bon état !

<p>Meubles</p>	<p>Objets électriques</p>
<p>Objets de loisirs</p>	<p>Articles du quotidien, de décoration, de puériculture</p>

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existant :



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



LA DÉCHÈTERIE

vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

250 déchèteries couvrent la région Centre soit **99,5 % de la population.**

(source enquête collecte ADEME 2011)

Déchets visés :

tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, **le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.



La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Attention :

EN CAS DE
NON-RESPECT
DU RSD, UNE
contravention
DE 450 €
PEUT ÊTRE APPLIQUÉE
POUR UN PARTICULIER

(article 131-13
du nouveau code pénal)

Retrouvez en version numérique toutes les Lucarnes mais aussi les bulletins annuels, les comptes-rendus des conseils municipaux ainsi que de nombreuses actualités et informations sur le site internet de Mesland :

www.mesland.fr

Conception et mise en page :
Commission communication de Mesland

Impression :
Graphic Imprim - Saint-Gervais-La-Forêt